

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt et un, le treize février à neuf heures trente.

Suite à la crise sanitaire du CORONAVIRUS Covid-19 et en vue de respecter les règles de distanciation, le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel situé boulevard Marcel WACHEUX à Barlin, sous la Présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Maire, en suite de convocation en date du 05 février 2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie. En vertu de l'article 6 alinéa II, le Conseil Municipal s'est réuni à huis clos et les débats ont été diffusés en direct sur le facebook de la ville de Barlin.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de DZIERWA Martine (procuration à J. DAGBERT), WILLEMAND Isabelle (procuration à A. DUFRENNE), PLACE Marie (procuration à E. MARIN), VOISIN Grégory (procuration à B. SASIELA), DUCATEL Pierrette (procuration à B. LEFRANC), LEROY Alain et RICART Patricia.

Objet : 2021-02/11 Information
sur les marchés à procédure
adaptée

Madame Karine VANDENBUSSCHE est élue secrétaire de séance.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 24 mai 2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire, modifiée le 19 septembre 2020

Monsieur le Maire informe l'assemblée du marché signé à la suite d'une procédure adaptée :

✓ **Marché de fourniture et livraison de produits d'entretien – Lot 1 « Sacs poubelle, brosse, accessoires »**

Marché notifié le 13 Novembre 2019 pour une durée d'un an, reconductible 3 fois. A été renouvelé le 22 janvier 2021 pour une durée d'un an du 01/01/2021 au 31/12/2021

Avec SOCOLDIS
ZI de l'inquéterie
BP 911
62222 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Montant mini annuel : 4000 € HT

Montant maxi annuel : 15000 € HT

✓ **Marché de fourniture et livraison de produits d'entretien – Lot 2 « Papiers hygiéniques, domestiques et accessoires »**

Marché notifié le 13 Novembre 2019 pour une durée d'un an, reconductible 3 fois. A été renouvelé sans modification de prix pour une durée d'un an du 01/01/2021 au 31/12/2021

Avec TOUSSAINT 59
401 avenue Jean-Jacques Segard
59554 TILLOY LEZ CAMBRAI

Montant mini annuel : 3000 € HT

Montant maxi annuel : 12000 € HT

✓ **Marché de fourniture et livraison de produits d'entretien – Lot 3 « Produits d'entretien bâtiments communaux (y compris lave-vaisselle et lave-linge), crèche et salles de sport »**

Marché notifié le 13 Novembre 2019 pour une durée d'un an, reconductible 3 fois. A été renouvelé le 21/01/2021 pour une durée d'un an du 01/01/2021 au 31/12/2021

Avec DIPROC
114 rue Pierre Mendès France
BP 67
62232 VENDIN LES BETHUNES

Montant mini annuel : 3000 € HT

Montant maxi annuel : 12000 € HT

✓ **Marché de fourniture et livraison de matériaux destinés à l'entretien des bâtiments communaux – lot 1 « Matériel électrique »**

Marché notifié le 30 Décembre 2019 pour une durée d'un an, reconductible 3 fois. A été renouvelé sans modification de prix pour une durée d'un an du 01/01/2021 au 31/12/2021

Avec Rexel France SAS
13 boulevard du Fort Vaux
CS 6002
75838 PARIS CEDEX 17

Montant mini annuel : 7000 € HT

Montant maxi annuel : 30 000 € HT

✓ **Marché de fourniture et livraison de matériaux destinés à l'entretien des bâtiments communaux – lot 2 « Peintures et accessoires »**

Marché notifié le 13 décembre 2019 pour une durée d'un an, reconductible 3 fois. A été renouvelé le 15 décembre 2020 pour une durée d'un an du 01/01/2021 au 31/12/2021

Avec NUANCES ET DECORATION NORD SAS
18 rue du Meilleur Ouvrier de France
ZI de l'Hippodrome
33700 MERIGNAC

Montant mini annuel : 5000 € HT

Montant maxi annuel : 20 000 € HT

✓ **Marché d'achat de fournitures de consommables**

Marché notifié le 22 octobre 2018 pour une durée de deux ans. A été renouvelé le 07 janvier 2021 pour une durée d'un an du 01/01/2021 au 31/12/2021

Avec ACIPA SAS
ZA de le borie
4 rue Ampère
43120 MONISTROL SUR LOIRE

Montant mini annuel : 1 500 € HT

Montant maxi annuel : 6 000 € HT

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. DAGBERT

Le Maire certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte
(application de l'article L2131-1 du CGCT).

Le 16 février 2021

Le Maire,
J. DAGBERT



REÇU LE 17 FEV. 2021

